

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA
 CANADA (En ann.) \$1.00
 (Six mois) 0.50
 (Trois mois) 0.25
 Angleterre (En ann.) \$1.00
 (Six mois) 0.50
 (Trois mois) 0.25
 France (En ann.) \$1.00
 (Six mois) 0.50
 (Trois mois) 0.25

JOURNAL DES CAMPAGNES

Par an \$1.00
 Pour la France 1.50

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées aux conditions suivantes :

Six lignes et au-dessous 300
 Pour chaque insertion subséquente 120

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 centes par ligne pour la première insertion et de 8, 6 et 5 centes pour les annonces subséquentes.
 Réclames : 20 centes la ligne.

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire.

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

19 AVRIL 1895.—No 7

CHRISTIANE

(SUITE)

Après tous ces soins une heure de lecture sur l'escalier de pierre lui sembla délicieuse. Puis elle accompagna son père dans les prairies environnantes, elle s'intéressa à la conversation de Guillaume, qui discutait avec M. de Marmennes le moyen d'améliorer la propriété, et elle réussit par sa gaieté à déridier son cher compagnon.

Comme ils rentraient à la fin de la journée, un léger dard d'automne à la porte, et ils aperçurent un homme en costume de velours, portant des bottes, et dont un chapeau de paille recouvrait l'épaisse chevelure blanche, causant de son siège avec Mathurine. Il se retourna en entendant les pas de M. de Marmennes et de sa fille, et, bondissant à bas du dog-cart avec une souplesse que lui eussent envié beaucoup de jeunes gens, il jeta les guides à la vieille femme.

—Mon cher Marmennes ! Je n'ai pas voulu attendre votre visite, je voulais vous souhaiter sans tarder la bienvenue et aussi vous exprimer que je ressens ce qu'éprouvent tous les honnêtes gens à propos de cette iniquité... Mais veuillez me présenter à Mlle de Marmennes, qui ne doit pas se souvenir de moi.

—Vous vous trompez, dit gaiement Marie-Thérèse, lui tendant la main ; je reconnais parfaitement l'excellent M. d'Arbites, qui me faisait monter sur son grand cheval bai, et qui nous a épargné, hier, la fatigue d'une mauvaise carrosse de campagne.

—Comment, je ne suis pas plus vieille que cela ? dit M. d'Arbites, riant d'un air satisfait. J'en suis ravi, mais je ne puis prétendre, moi, reconnaître dans la belle personne qui m'accueille si aimablement l'enfant charmante, mais si frêle qui me lutinait jadis.

Il suivit ses hôtes dans le salon qui s'ouvrait directement sur la cour, et la jeune fille constata avec joie qu'il semblait surpris de trouver agréable cette chambre longtemps inhabitée. M. de Marmennes aussi promena un regard satisfait sur les vieux fauteuils dont on avait déjà enlevé les housses, et sur les fleurs placées partout avec profusion.

Il exprima à son tour sa reconnaissance à son aimable voisin, puis s'informa des personnes avec lesquelles il avait ou jadis des relations, et enfin la conversation s'engagea sur un terrain pratique et agricole à laquelle Marie-Thérèse ne put que prêter une attention gracieuse et polie.

—Ma femme sera charmée de vous recevoir, dit M. d'Arbites, se levant enfin, et si mon fils ne m'a pas accompagné, c'est par pure discrétion. Mais j'espère que nous allons renouer nos vieilles traditions de bonne amitié ; je vous avertis d'ailleurs, mademoiselle, que nous sommes vos seuls prochains voisins.

M. de Marmennes et sa fille le reconduisirent jusqu'à la route qui longeait la rivière, et il jeta un coup d'œil sur l'autre rive.

—Mieux vaut n'avoir guère de proches voisins que d'en avoir un, dit-il, en désignant d'un geste le bois ombreux.

—Bah ! il m'est devenu tellement étranger, que ce me serait bien indifférent.

—Mais lui vous ferait comme on fait ceux à qui l'on a fait du mal... Savez-vous qu'il a donné une partie de la propriété qui est là, de l'autre côté, à un neveu de sa femme ?

—Oh ! je l'ignorais.

—On ! une petite partie seulement la ferme, mais pas les bois. Quand sa femme est morte, il s'est, en souvenir d'elle, occupé de cet enfant, qui était sans fortune, et qui est entré dans la marine. Il l'a marié très jeune à l'une de ses nièces à lui, et leur a donné comme cadeau de nocce la ferme du Val et la partie du bois qui s'étend du coude de la rivière à la Roche-aux-Oiseaux. Le reste suivra plus tard ; je ne lui connais pas d'autre héritier que ce neveu d'adoption.

—Et le nouveau propriétaire vient-il ici quelquefois ?

—Non, il a perdu sa femme au bout de quelques mois de mariage, et jeune comme il l'était, il a repris à la vie et il poursuit sa carrière aventureuse.

En tout cas, dit M. de Marmennes, nous ne sommes pas destinés à nous connaître jamais, et je fais des vœux pour que ces bois restent solitaires.

Il se séparèrent alors, et le père et la fille rentrèrent pour le dîner. La visite de M. d'Arbites et sa chaude sympathie semblaient avoir relevé les esprits de M. de Marmennes. Il était, par nature et par habitude, éminemment sociable, et sa fille se réjouit de penser qu'il serait accueilli avec empressement par ses amis d'autrefois.

IV

JOURNAL DE MARIE-THÉRÈSE
 Avril 18...

La délicieuse vie que celle que nous menons à la Rivière ! C'est si bon d'être jeune, de comprendre, de goûter de tout ce qui est doux et charmant, et de voir réalisées ses rêves, comme dans un conte de fées ! Car si j'avais été appelée à arranger moi-même ma vie, je n'aurais pas choisi autre chose que cette existence si calme et vraiment enchantée. Tout me plaît et m'amuse, la poésie et la prose, le repos et le travail, les visites et la solitude. Mon père semble calme, serein, heureux. Il lit, se promène, cause volontiers avec moi, il s'occupe de la modeste exploitation qui compose aujourd'hui notre unique avoir ; ce n'est que le soir, à l'heure des souvenirs, lorsque tombe le crépuscule, qu'il devient silencieux et triste. Je sens alors qu'il rentre dans un monde où je n'ai pas ma place et où je ne puis le suivre. L'écho marque à ses pensées, à ses regrets, un écho que la sympathie la plus tendre ne peut remplacer. J'aime passionnément ma mère absente, mais je ne l'ai jamais connue ; je n'ai jamais vu ceux dont les ombres silencieuses passent devant les yeux de mon père à cette heure mélancolique, et lorsqu'il me regarde vaguement, à ces moments de réverie, il lui manque de pouvoir me dire : Te souviens-tu ?

(A suivre)

Mgr RICARD

Voici quelques détails biographiques sur Mgr Ricard, dont la mort est annoncée.

Né à La Ciotière en 1844, l'abbé Ricard fit ses premières études au collège catholique de Marseille, et se fit remarquer de bonne heure par son intelligence et son savoir. De là, il passa au grand séminaire et fut ordonné prêtre en 1867.

Nommé vicaire à Saint-Laurent, puis professeur au collège catholique, et enfin directeur des Dames de Cluny, il se fit remarquer par ses réelles qualités littéraires qui le désignèrent pour prendre la direction de la *Semaine religieuse* quand elle fut fondée. Il avait été nommé, entre temps, chanoine honoraire.

Pendant le concile du Vatican, l'abbé Ricard prit fait et cause pour l'infailibilité pontificale et inséra dans la *Semaine religieuse* la proclamation des vicaires généraux de Mgr Place.

L'abbé Ricard a professé aussi durant quelques années à la Faculté de théologie d'Aix. Ses études sur l'Ecole Ménaissienne y obtinrent un vif succès.

Dès les premières années de son pontificat Léon XIII, reconnaissant les services signalés que l'abbé Ricard avait rendus à l'Eglise par ses nombreux écrits, l'avait élevé à la prélature et l'avait attaché à sa maison.

Donné d'une étonnante puissance d'assimilation, Mgr Ricard a produit les œuvres les plus diverses. Historien, biographe, chercheur, écrivain sacré, auteur mystique, Mgr Ricard travaillait infatigablement. Citons parmi ses ouvrages, ses études sur l'Ecole Ménaissienne, la vie du cardinal Maury, acquies par le ministère de l'Instruction publique ; ses études sur les écrivains du Grand Siècle et sa réfutation du livre de Zola sur Lourdes.

Sa dernière œuvre avait trait à saint Antoine de Padoue. Il avait aussi raconté la vie des grands évêques du siècle, Mgr de Melun, Mgr Freppel, le cardinal Lavergne, Mgr de Molins, le cardinal Fesch, Mgr Mermillod, Mgr de La Boullerie. Son histoire du concile est très connue.

Il était déjà chanoine de Carcassonne et de Bordeaux lorsque Mgr Gouthou-Soulard l'appela, il y a trois ans, aux fonctions de vicaire général d'Aix, et c'est Mgr Ricard qui l'assista lors du procès que le gouvernement lui intenta après les pèlerinages à Rome.

Donné d'un naturel aimable, Mgr Ricard jouissait à Marseille de nombreuses sympathies.

Membre de l'Académie de Marseille, il en avait été élu cette année directeur,

et le gouvernement l'avait nommé officier de l'Instruction publique.

C'est au sortir d'une des dernières séances de l'Académie qu'il a pris le mal qui devait l'emporter, et il est mort en faisant demander la bénédiction de Mgr Jauffret, l'évêque de Bayonne.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui.

L'IMPOT

Sur la noblesse

Le déficit, de plus en plus menaçant de nos budgets à la don d'exciter l'imagination des financiers de la république. Ils cherchent et rêvent de nouveaux impôts, comme s'il n'y en avait pas déjà beaucoup trop !

Mais il ne suffit pas de vouloir établir de nouveaux impôts : il faut encore savoir sur quoi on les établira.

Or, il y en a sur tout : sur ce que vous mangez, sur ce que vous buvez, sur l'air que vous respirez, sur la lumière qui pénètre dans votre maison.

Et il n'est vraiment pas commode de dévoter quelque chose qui soit encore exempt d'impôt dans un pays où chaque citoyen paie environ 120 francs, et alors que chez tous les autres peuples la moyenne de l'impôt par tête n'atteint même pas la moitié de ce chiffre.

Aussi faut-il savoir gré au sénateur-meurier Girault d'avoir eu, tout en étant tout comme trente-six fois, sa petite idée à lui.

D'ailleurs, elle n'est pas tout à fait neuve, et d'autres imbéciles, le député du Nord Moreau et le député Beauquier, l'avaient déjà présentée sous divers noms.

Mais elle a le mérite d'être aussi ridicule que possible.

Le meunier Girault a déposé, en effet, sur le bureau du Sénat un amendement à la loi de finances, tendant à imposer la noblesse, c'est-à-dire les particuliers et les titres nobiliaires, sous prétexte que ce sont des objets de luxe.

Voici le tarif auquel s'est arrêté M. Girault :

Prince.....	1,000 fr. par an
Duc.....	800 —
Marquis.....	700 —
Comte.....	600 —
Vicomte.....	500 —
Baron.....	400 —
Particule double.....	200 —
Particule simple.....	100 —

M. Girault, qui est ignorant comme l'âne de son moulin, ne sait pas que la hiérarchie nobiliaire, toute d'apparence qu'il se croit le droit de graduer, n'a jamais existé, et que le titre de certains ducs ou marquis est fort au-dessous de celui de tel ou tel baron ou vicomte.

D'une façon générale, marquis n'est pas au-dessus de comte, et comte n'est pas au-dessus de baron.

Certes, nous ne verrions aucun inconvénient à cette taxe infligée à la vanité humaine, quoiqu'il soit odieux, en principe, d'imposer des noms, des titres qui, bien souvent, représentent une récompense nationale et sont le prix du sang versé sur les champs de batailles et des services multiples rendus au pays.

D'autant que, parmi ces titulaires, il y en a souvent de pauvres et qui ne seraient pas en état de payer une redevance pour le seul bien qui leur reste, pour la seule propriété qu'ils possèdent, pour leur nom enfin.

Et il serait roide de les obliger à renoncer à leur nom, eux, de vieux Français, quand tant de barons juifs et étrangers sont en état de payer leurs titres achetés sur le comptoir.

Néanmoins, et sans approuver l'amendement du meunier Girault, qui est grotesque d'abord et qui serait improductif ensuite, nous reconnaissons que les titres de noblesse ont souvent quelque chose d'agaçant, de révoltant, pour la démocratie moderne.

Non point que la noblesse soit : « une chimère » ; au contraire, comme on le disait au marquis de Dangeau, elle est une grande et belle chose, lorsqu'elle suit la trace du marchand de sa vie.

La noblesse qui incite aux belles actions, qui pousse les fils à se montrer dignes de pères, qui sert d'exemple aux générations nouvelles, voilà une institution féconde. Dans un pays aristocratique, toute d'émulation et de fière rivalité, les nations recourent leurs plus glorieux défenseurs, leurs plus purs illustrations.

Mais qu'y a-t-il de plus triste, de plus honteux, que le noble qui profite de ce que ses pères se sont illustrés, pour demeurer un être inutile, bête, prétentieux, et qui ne trouve, dans la gloire des ancêtres, que le droit de se montrer bon à rien ?

Ces gens enfin dont parlait le poète lorsqu'il dit :

Son cœur dément en lui sa superbe origine :
 Et n'ayant rien de grand qu'une sottise fière,
 S'efforçant dans une lâche et molle oisiveté !
 De ceux-là, il y en a beaucoup, il y en a trop.

Toutefois, à ce point de vue, nous pourrions faire observer que, même dans la parti républicain, les fils n'ont pas toujours été à la hauteur des pères ;

Et que la république a absous tous les nobles plus ou moins indignes de porter leur blason, lorsqu'elle a fait des

destinées aussi disproportionnées avec leur valeur intellectuelle et morale, aux descendants des Carnot, des Perier et des Cavaignac, sans parler des milliers de républicains, qui ne doivent la situation républicaine qu'ils occupent, qu'à leur nom, à leur parenté, au pur népotisme.

Ceux-là, d'après l'amendement Girault, seraient exempts de tout impôt ; et pourtant c'est aux services rendus par d'autres qu'ils doivent leur position.

Cette noblesse rouge, cette noblesse républicaine, pour ne pas porter de particules ou de titres, n'existe pas moins, et c'est elle, aujourd'hui, qui exploite et écorce la France, comme jamais la vraie noblesse ne l'a pressurée dans les temps de la barbarie féodale.

Et les républicains n'ont le droit de se en prendre à la noblesse monarchiste, — sous forme d'impôt ou toute autre, — que le jour où, chez eux, sous la république, l'avancement, les places, ne seront accordés qu'au seul mérite personnel et non point à la parenté des sénateurs, des députés et des ministres, noblesse de la basse cour, qui a tous les vices et n'a aucune des vertus de la noblesse de cour.

Et puis, s'il faut absolument taxer la vanité humaine, pourquoi laisser de côté les hochets inventés ou maintenus par la république ?

Aucun gouvernement n'avait autant prodigué la Légion d'honneur au point de l'avilir.

Pourquoi ne pas faire payer un impôt à tous ces chevaliers de la Légion d'honneur, dont les titres sont plus ou moins discutables ?

Pourquoi ne pas imposer tous les niais qui se précipitent par centaine de mille sur le ruban violet de l'Académie ou sur le ruban vert du Mérite agricole ?

C'est la république pourtant, c'est elle seule qui a déchaîné ce LUXE effréné, inutile, stupide, de la vanité humaine.

Et ce n'est pas une raison parce que ces distinctions sont viagères et personnelles, pour qu'elles échappent à l'impôt qu'imaginerait l'austérité antique du meunier Girault.

Tout cela, c'est du luxe, autant que la particule et c'est souvent moins justifié qu'elle.

La proposition du meunier Girault fait hausser les épaules : moralement et pratiquement elle est idiote, car rien que le frais de perception de l'impôt en absorberaient tout le rendement.

De plus, on tomberait dans la comédie.

Car, si l'on ne vérifiait pas les titres de chaque imposé — ce qui serait un travail assez difficile et dangereux pour le Trésor, attendu que la vérification pourrait diminuer notablement le nombre des contribuables — chacun aurait le droit de se payer un titre de prince pour mille francs d'impôt et de deux pour huit cents francs.

Le *Petit Fondeur*, le *Petit Sucrier* et autres crévés de la même génération, au nom de la république et leur quittance de noblesse à la main, s'offriraient les blasons les plus fantastiques et les titres les plus chers.

Et la république serait responsable de cette mascarade.

Voilà pourtant à quoi peut aboutir, comme gâtisme, un sénateur du régime actuel, et à quelles combinaisons baroques sont exposés ceux qui valent mieux que les trous qui font du budget français une gigantesque démoire !

Paul de Cassagnac.

Histoires du temps présent

Regrets éternels !!!

Tout est lugubre dans cette chambre de mourante.

Oh ! ce demi jour blafard, passant à regret à travers les rideaux baissés et donnant aux choses des teintes sépulcrales... cet air épais et lourd, saturé par le parfum âcre des dernières potions... ce tic tac monotone et lent de la vieille comtoise, tombant comme une ironie implacable, dans le silence de tout !

Et ce râle, haletant et saccadé qui vient de l'aërobre obscur et qui est plus poignant que le plus poignant des sanglots, puisqu'un sanglot — après tout — c'est encore la vie...

— En a-t-elle encore pour longtemps ? demande tout bas, une voix d'homme.

A ces mots, une femme se penche sur la couche fatale, examine le visage convulsé de l'agonisante, écoute le latente irrégulier de son cœur, et laconiquement, répond :

— Dame !... peut-être bien !

— Voilà ! explique l'homme, c'est que je suis pressé, moi... La maison ne peut pas rester toute seule... Si la vieille...

— Un spasme de la mourante l'arrête... Ses yeux se dilatent démesurément... un effort suprême la soulève... un dernier gémissement, strident et rauque déchire sa gorge... puis elle retombe comme une masse. Tout est fini !

L'âme d'une chrétienne vient de partir devant Dieu.

—*—

Christienne... oui, elle l'était, la pauvre et excellente fille qui, maintenant, repose là. Pendant plus d'un demi-siècle elle a prié, pleuré, pleuré. Oh ! la mort

ne l'a pas surprise ! Elle l'a vue venir avec la confiance joyeuse du labourer qui, au soir tombé, finit son sillon. Que lui importe, à elle, de mourir ? Elle n'a jamais vécu que pour le bon Dieu, et mourir, n'est-ce pas, c'est s'en aller chez le bon Dieu...

D'ailleurs, à ses derniers moments, elle a eu une grande joie, la vieille fille. Quand elle s'est sentie malade, elle a fait venir ses neveux et ses nièces, toute sa famille, à elle. Ils sont tous venus, redoublant les uns après les autres, de leur grosse voix gauchement adouci :

— Eh bien !... Eh bien !... la tante ?...
 — Quand le dernier, Charlot — celui qui est si pressé — est entré, il y a une demi-heure à peine, elle ne pouvait déjà plus parler ; mais, elle a souri doucement, et sa main a fait un geste très doux comme pour dire :

— A présent, je puis mourir... je suis contente.

— Ça y est, dit-elle, c'est fait ! de nouveau Charlot, celui dont la maison ne peut pas rester toute seule, et sa voix est si brutale qu'une nièce, révoltée, lui riposte aigrement :

— Elle vous gênait donc bien, la tante ?

Mais l'homme, sans répondre à cette attaque, est allé tout droit aux rideaux, et, d'un coup brusque et net, les a grand ouverts. Un jour aveuglant envahit tout à coup la pièce, violant cyniquement le douloureux secret de la mort. La trépassée apparut alors dans le désordre de la suprême recousse, cheveux dénoués et poings crispés... mais ce n'est pas cela qui captive les regards à présent. Dans tous les yeux, ce sont des larmes de convoitise qui brillent. Nevez et nièces ne songent plus qu'à une chose, c'est qu'ils héritent et que le pauvre mobilier est à eux.

— Matin ! dit l'un d'eux en examinant les cadres suspendus au mur... il y en a des bons Dieux, ici ! c'est pire que dans une église.

— Dame !... fait une nièce, une bigote !

— C'est pas tout, ça ! déclare l'aîné, pendant que nous sommes tous ensemble, faudrait voir si la vieille a passé un papier... On les voit les clefs ?

— Je vais vous la remettre, répond la plus jeune des femmes et se dirigeant vers le lit de la mort.

— Les clefs doivent être sous l'oreiller, poursuit-elle en passant la main sous la tête encore chaude de celle qui n'est plus. On donc sont-elles ?... Ah ! les volées !

Quelques instants après, les meubles, précipitamment ouverts, livrent leurs cadres riches, les nippes, retournées et soignées soigneusement, s'échappent au milieu de la chambre : quelques bijoux de famille excitent l'ardeur sacrilège ; un sac qui tombe, rend un son métallique et est écarté et laisse voir quelques pièces d'or et d'argent ; puis ce sont les titres de rente, humbles économies acquises par cinquante ans de labeur et de privations ; un des neveux s'en empare et, après avoir compté, déclare :

— Il y en a bien pour huit mille francs !

— Avec tout ça, dit un autre, nous n'avons pas le principal...

— Qui donc ?

— Le testament, pardi !

— Le voilà ! dit un troisième en apportant une feuille qu'il vient de parcourir d'un coup d'œil.

— Voyons ! voyons !

Et tous, groupés autour du papier timbré, lisent avidement les quelques lignes suivantes :

« Moi, Estelle Dussan, institue pour mes héritiers, tous mes neveux et nièces que j'aime pareillement, à la charge pour eux de faire dire cent messes pour moi après ma mort. »

— Cent messes ! s'écrie Charlot, c'est pas possible !... il n'y a pas cent messes !

— Mais si !

— Et combien ça coûtera ?

— Au moins, cent cinquante francs... Mais, c'est de la folie !... Cent cinquante francs de messes... pour une personne qui est morte !

— Le fait est, répond une des nièces, que la pauvre fille n'en a guère besoin, elle qui était si pieuse !

— Bien sûr, qu'elle ne faisait point de péchés...

— Elle qui était toujours fourrée à l'église...

— Tandis que cet argent-là nous ferait tant de bien !

— Est-ce que nous avons le moyen de faire des cadeaux comme ça aux autres ?

— Heureusement que c'est la vieille gottelà n'a pas fait cette sottise-là de son vivant !

— Ecoutez, dit le plus âgé des neveux, pour tout arranger, nous lui prendrons le suisse à son enterrement, et nous lui payerons une belle couronne...

— C'est ça !

Le jour du service, quand le suisse est donné avec sa canne le signal du départ, on suspendit au corbillard qui emportait la vieille fille une couronne immense sur laquelle se détachait, en lettres géantes, cette inscription :

A notre chère tante
 REGRETS ÉTERNELS !!!

Jean des Tourelles.

Compagnie Chinic

Marchands quincailliers

— ET —

Fabricants de Clous et de Moulanges

— QUINCAILLERIE —

SPECIALITÉ DE MATÉRIELS ET D'ARTICLES

DE BEURRIERIE ET DE FROMAGERIES

Le tout au prix de fabrique

Agents pour le sel à beurre de Ashton et de Higgins

Presure et couleux à beurre de haute marque

Bois à boîtes et tinettes

— ET GÉNÉRALEMENT —

tous les articles quincailleries nécessaires à la fabrication des BEURRIERIES et des FROMAGES.

Habillement ! Habillement !

Agant fait l'acquisition d'un-delà de 500 HABILLEMENTS

POUR HOMMES ET ENFANTS.

D'une des meilleures manufactures de Toronto,

DERNIERE EDITION

Cabinet provincial

Le cabinet provincial ira siéger à Montréal, mercredi, jeudi et vendredi de la semaine prochaine.

QUEBEC-OUEST

M. McGreevy demande le décompte des bulletins dans Québec-Ouest.

LE PROCUREUR GENERAL

L'hon. T. C. Casgrain, procureur général, est revenu à Québec, hier.

On lit dans la Presse.

On a beaucoup remarqué, qu'hier soir, la foule qui escortait M. C. A. Geoffrion, à son retour de Verchères, n'a pas passé devant les bureaux de la "Patrie", mais s'est dirigée par la rue Notre-Dame, aux bureaux du "Cultivateur".

ECHOS D'OTTAWA

Le dîner d'état

Avis de motion

Ottawa, 18.—Le dîner d'état donné hier soir par Son Excellence le gouverneur-général, a été une brillante affaire. Parmi les assistants on remarquait : Sa Grandeur Mgr Duhamel, Sir M. Bowell, Sir A. P. Caron, le gouverneur Melnotch du Nord-Ouest, l'hon. M. Foster, l'hon. M. Costigan, l'hon. M. Haggart, l'hon. M. Angers, Sir H. Langgavin, l'hon. M. Ives, l'hon. M. Scott, Sir R. Cartwright, le juge en chef, Sir A. Lacoste, le sénateur C. A. P. Pelletier.

Plusieurs autres invités en dehors d'Ottawa n'assistaient point. Après le dîner, lady Aberdeen a donné une grande réception qui a duré jusqu'à 230 h. ce matin.

Plusieurs députés ont déjà donné des avis de motions. M. J. D. Edgar veut savoir qui a eu le contrat pour fournir les épicerie à la capitale en 1894-1895, et ce que le gouvernement se propose de faire à propos du droit d'auteur de 1890 que le gouvernement impérial n'a pas encore sanctionné.

Il demande aussi le coût de la dernière révision des listes électorales et le coût de la commission nommée au sujet du trafic des liqueurs.

M. Charlton donne avis qu'il reviendra avec sa loi pour la meilleure observation du jour du Seigneur, et avec des amendements à la loi électorale.

M. Lacroix demande une liste complète des documents concernant l'affaire des écoles de Manitoba.

M. Mulock donne avis d'un projet de loi pour réduire le salaire du gouverneur général.

AU CERCLE CATHOLIQUE

Conférence de M. Faucher de Saint-Maurice

La séance littéraire et musicale donnée hier soir au Cercle Catholique, ajoutera une nouvelle page des plus intéressantes aux annales de cette institution. Plus de trois cents personnes assistaient à cette soirée, et plusieurs n'ont pu avoir accès à cause de l'engorgement.

L'Union Chorale Palestrina ouvrit la séance par le magnifique chant intitulé : "Les Concerts bretons."

Ce morceau a été vivement applaudi. L'honorable M. Chabais présenta le conférencier, M. Faucher de Saint-Maurice, comme l'un de nos littérateurs canadiens les plus distingués, et dont la réputation comme tel est connue de tous.

M. Faucher de Saint-Maurice monta à la tribune au milieu des acclamations prolongées de l'auditoire. Il traita son sujet : *Plaintes et Chants du Matelot*, de main de maître, et nous fit d'abord connaître en style rapide et châtié le moussier français à l'école de Brest, dirigée par le capitaine de vaisseau Drouin; puis il nous peignit les souffrances et les dangers du marin, ses complaintes et ses chants de gaieté, ses naufrages et sa mort, etc., et le rôle sublime de l'aumônier n'a pas été oublié. La note du conférencier était tantôt alerte et joyeuse, tantôt triste et plaintive, et son récit était varié par des anecdotes ou l'héroïsme et les sentiments chrétiens brillent de leur plus vif éclat. La scène de l'abolition de l'aumônier au naufrage, cramponné à une bouée, et celle du scaphulaire troué par une balle chinoise et envoyé à sa vieille mère par un moussier agonisant, ont fortement ému l'auditoire.

Nous ne saurions trop féliciter M. Faucher de Saint-Maurice de cette charmante étude des mœurs du marin français et du pêcheur canadien du golfe St-Laurent.

L'Union Palestrina fit entendre ensuite le chant du *Combat naval*, qu'elle rendit avec l'habileté et le talent qu'on lui connaît.

M. le Président félicita chaleureusement le conférencier, et remercia les musiciens et l'auditoire, et la séance était terminée.

Une lettre de Sa Sainteté sur la question des écoles

Rome, 18.—Le pape par l'intermédiaire de la Congrégation de la Propagande, vient d'adresser une lettre collective aux évêques canadiens condamnant la fréquentation des écoles neutres ou protestantes par les catholiques de Manitoba.

Cour Criminelle

Une cause d'incendiat

Les voleurs de bijouterie

A l'ouverture de la cour ce matin, on a procédé au procès de Marie Gagnon, dite Racine, accusée d'incendier l'incendie à eu lieu à Ste Thérèse des Caps.

Job Roy est le premier témoin entendu. Il connaît la prisonnière qui demeure à un arpent de chez lui. Il n'était pas chez lui, lorsque sa maison a été brûlée. On lui a dit que le feu a été mis sur le toit.

Alfred Dufresne dit qu'il a eu connaissance du feu, quand il est arrivé, le toit était déjà ébréché. Il n'a vu personne sur les lieux. Il n'a pas eu connaissance de la première tentative. La prisonnière ne lui a jamais parlé du feu, mais 7 ou 8 mois avant le dernier feu, elle lui a dit que Mme Roy mourrait de sa main.

Marie Gagnon, épouse de M. Racine, témoigne que la prisonnière lui a fait des menaces une fois.

Jos. Caron, de St-Férol, connaît la prisonnière, n'a eu connaissance du premier feu qui a eu lieu dans le temps des récoltes. Ce soir-là, il était chez Christophe Racine, et sa femme a sorti dehors en disant qu'elle allait secourir son linge et un quart d'heure ou vingt minutes après, le feu s'est déclaré à la maison de Roy, sur le toit de la maison de George Roy on vu une torche en écorce de cèdre et c'est lui et le mari de la prisonnière qui ont éteint ce cèdre en feu. Le lendemain matin à son levée la prisonnière a dit : "ceux-là qui ont mis le feu chez Roy hier ne manqueront pas leur coup une autre fois." Avant ce feu-là, la prisonnière lui avait déjà demandé de mettre le feu chez Geo. Roy, afin de s'en aller, à cause d'une mauvaise intelligence entre les deux familles. Le témoin a refusé en disant : je n'ai pas de raison, ce moule-là ne me font rien.

En réponse à M. Langelier : lorsqu'on m'a demandé de mettre le feu nous étions à St-Férol et M. Ls. Caron était présent.

La prisonnière était en train de parler contre Mme Roy et il n'a pas attaché trop d'importance à ses paroles. Le Gagnon connaît la prisonnière mais n'a pas eu connaissance du feu. Dans le mois de mai dernier, elle est allée chez lui, disant qu'elle s'était séparée de son mari et qu'elle s'en allait. Elle a passé 8 jours chez lui et lui a demandé alors d'aller mettre le feu chez Roy. Il lui a répondu de se taire, qu'elle devrait avoir honte. Elle donnait pour raison que son mari lui faisait des misères à cause de chez Roy.

Elle lui a demandé une couple de fois pour aller mettre le feu.

Paul Caron, de St-Férol, dit que la prisonnière lui a demandé à lui aussi de mettre le feu chez Roy, mais il n'a pas voulu y aller.

Pierre Caron, de St-Férol, dit aussi que la prisonnière lui a demandé de mettre le feu chez Roy.

L'accusée, Marie Gagnon, jure qu'elle n'a jamais vu un jour devant Dieu ce n'est pas elle qui a mis le feu. En réponse à M. Dunbar, elle admet qu'elle a demandé à tous les témoins entendus de mettre le feu. Elle a bien mal parlé mais enfin, elle croyait...

Son mari, Racine, jure que le soir du feu, sa femme n'est pas sortie de sa maison, depuis 7 heures du soir jusqu'à lendemain matin. Si elle était sortie il l'aurait suivie parce qu'elle avait mal parlé : il l'aurait suivie, en tout cas...

Pourquoi l'auriez-vous suivie ? — Ah! pourquoi, vous ne me ferez pas dire pourquoi...

Le juge—Vous servirez mieux la cause de votre femme en y mettant un peu de bonne volonté.

Le témoin—Je l'aurais suivie pour voir, par mesure de précaution et c'est tout.

Le grand jury

A ce moment, le grand jury rentre en cour et rapporte *true bill* contre Léon Brousseau, W. Paquet et Bédard pour vols de bijouterie.

La cause se continue. La fille de la prisonnière dit que sa mère n'est pas sortie ce soir-là.

Les avocats n'adressent point le jury. Le juge renvoie la preuve au jury qui se retire pour délibérer.

Séance de l'après-midi

A l'ouverture de la séance, le jury dans l'affaire d'incendier, rentre demander des explications que le juge lui donne au long et il se retire de nouveau pour délibérer.

Le banc des accusés est rempli des jeunes gens accusés du vol des bijoux, tant de ceux qui ont plaidé coupables que de ceux qui plaident non coupables, c'est-à-dire Brousseau, Bédard et Paquet.

M. Delisle comparait pour les accusés. Brousseau plaide coupable à l'accusation d'avoir volé chez M. Dobbin, Paquet plaide aussi coupable à l'accusation d'avoir volé chez Léveillé, et Bédard plaide non coupable à toutes les accusations.

Non coupable

A ce moment le jury dans la cause d'incendier, rapporte un verdict de non coupable, et la prisonnière est libérée.

On commence alors le procès de Francis Desjardins, Alfred Desjardins, Lagueux et la femme Bisson accusés de voler la personne d'un nommé Gaudiosse Côté au commencement de mars.

Accident

M. Guillaume Thérien, de Victoria a été victime d'un accident mercredi soir, en passant en face de la fonderie. Son cheval un peu fringant, effrayé par le bruit des machines, prit l'épouvante et alla précipiter M. Thérien contre une borne fontaine lui infligeant une blessure grave à la tête.

Les élections d'avant hier

La nouvelle à Winnipeg

Un article du Norwester

Winnipeg, 17 avril.—Le club conservateur a donné une grande soirée ce soir durant laquelle on recevait les dépêches donnant le résultat de l'élection de Haldimand. Chaque bulletin était reçu par un tonnerre d'applaudissement. Plusieurs conservateurs éminents ont prononcé des discours sur la victoire du Dr Montague. Les libéraux sont atterrés du résultat et le procureur-général Sifton est la risée de toute la ville.

Les *Norwester* dit que le résultat des élections de Verchères et Antigonish était prévu, et que cela n'affectera point le vote de la chambre sur la question des écoles. L'élection de M. Dobell n'influera pas non plus, car il s'est déjà prononcé en faveur des droits de la minorité. Haldimand était la seule épreuve de l'opinion populaire et il a décidé par une majorité écrasante en faveur du gouvernement, malgré la question scolaire soulevée par Sifton et la P.P.A. Puis le journal censure vertement M. Sifton pour son intervention dans une autre province pour tâcher d'obtenir un verdict du dehors sur une question qui devrait être réglée au Manitoba, et il l'invite à revenir prendre l'ouvrage pour l'exécution de laquelle il est payé par le Manitoba.

UNE MAISON

Transportée par l'eau à 30 pieds de ses fondations

Dégâts à Cash it's

Lachute 18.—Nous avons de la débacle. L'eau est très haute et a causé des dégâts.

Le tube qui fournit l'eau à la manufacture de MM. Hamelin et Ayer a été brisé par la force du courant.

Cette manufacture devra être fermée pendant quelques mois.

La maison d'un nommé Fournier a été transportée par les eaux à une trentaine de pieds de ses fondations.

DALTON MCCARTHY

Le résultat de l'élection de Haldimand l'a décapité

Toronto, 18.—Un reporter est allé interviewer Dalton McCarthy ce matin.

Le chef du *third party* a dit entre autres choses :

— Je dois avouer que je suis décapité en face du résultat de la lutte à Haldimand.

Ce verdict d'un comté protestant pourrait peut-être avoir un effet désastreux pour les institutions du Manitoba.

Dalton reproche aux gens de Haldimand de s'être laissés aveugler par le titre de ministre qu'avait M. Montague.

LA RIVIERE PORTNEUF

Une digue balayée par la débacle

Portneuf, P. Q., 18.—La crue extraordinaire de la Rivière Portneuf vient de briser la digue au moulin à farine de la marquise de Bassano, causant pour environ \$5,000 de dommages.

Outre cela l'eau a causé des ravages considérables dans le village.

LE REPATRIEMENT

Nos gens qui s'en reviennent

Un accident de chemin de fer à Dollar Bay

Les dépêches du Michigan nous apprennent que trente-cinq chefs de familles canadiens françaises ont quitté Lake Linden, Mich., mardi, en route pour Vernor, Ont., où ils vont se procurer quelques cabanes avant d'y amener leurs femmes et enfants.

A Norway, Mich. les Canadiens-français ne veulent pas revenir au Canada sur de fausses promesses. Ils envoient des agents pour visiter les fermes sur lesquelles on veut les établir.

Un convoi de passagers en route pour Vernor, Ont., est dérangé hier à Dollar Bay. Il n'y avait que des Canadiens à bord.

Un bon nombre d'entre eux ont été blessés, mais personne gravement.

L'EXPOSITION DE 1896

Les actions seront de \$20 chacune

Le comité exécutif de l'exposition internationale canadienne, a tenu une assemblée hier après-midi. Parmi les personnes présentes se trouvait le président sir Donald A. Smith, M. le maire Ville-neuve, les honorables A. Desjardins et T. Tourville, l'échevin Wilson Smith, et MM. J. D. Rolland, H. Laporte, G. Shaughnessy, J. H. Stiles, J. A. Canlie, George Hogue, et M. M. Esdaile. Il a été décidé de faire constituer en corporation la compagnie, et les noms de quinze directeurs provisoires ont été choisis.

Un sous-comité composé de huit membres a été nommé dans le but de préparer un prospectus, et de s'occuper de l'émission du capital-actions au montant de \$400,000, soit 20,000 parts de la valeur de \$20 chacune.

Aussitôt que le montant voulu sera soulevé, le gouvernement de la Puissance ainsi que les législateurs provinciaux seront en position de fournir leurs contributions à la réussite de l'entreprise.

Odieux complot

Pour assassiner le président Fauré

Quand il visitera le Havre

Paris, 18.—Le *Petit Journal* déclare que les anarchistes ont ourdi le complot d'assassiner le président Fauré qui est au Havre actuellement.

Le journal affirme que 22 anarchistes sont impliqués dans le complot et que l'un d'eux, un déserteur de l'armée française, a une certaine ressemblance avec Caserio, l'assassin du président Carnot et qu'il se rend en ce moment à Londres dans le but de mettre le projet à exécution.

Les autorités ne savent pas quelle route le bandit a prise. Tous les ports sont surveillés.

Les perquisitions au domicile de plusieurs anarchistes ont été fruitueuses. Rue St-Simon on a trouvé une machine infernale et plusieurs cartouches de dynamite et sur l'Esplanade des Invalides une bombe cylindrique chargée de dynamite.

L'anarchiste que la police recherche est connu sous le sobriquet de "Petit Bordeaux."

Après 17 ans

Un déserteur est reconduit au pénitencier

Un faux en écriture l'a fait reprendre

Boston, Mass., 18.—Le directeur du pénitencier de l'Etat de Massachusetts, le général Bridges, est revenu hier, de Bath, Maine, ramenant avec lui George Noctor, qui est mieux connu sous le nom de Nick Fessenden.

Ce prisonnier a pour parler comme les gens d'ici, un fameux record. Il a été 17 ans de cela, le principal personnage dans une scène d'évasion. En 1878, est homme était à purger une longue sentence pour vol avec effraction.

A cette époque le pénitencier de l'Etat se trouvait à Concord. Comme Noctor était instruit et se conduisait bien, les gardes chourmouls lui donnaient plus de liberté qu'à tous les autres prisonniers. Parmi les devoirs qu'il avait à accomplir, Noctor devait accompagner le gardien de nuit dans sa visite quotidienne de toutes les cellules.

Comme il était aussi quelque peu musicien, il touchait l'orgue à la chapelle des prisonniers. Le soir, il avait soin des lampes et les mettait en bon ordre. Il se trouvait à travailler jusqu'après que tous les prisonniers eussent réintégré leurs cellules. Noctor apprit d'une manière ou d'une autre qu'un chef qui ouvrait la porte des cachots pouvait aussi ouvrir une des portes du corridor conduisant hors de la prison.

Un bon matin les gardes s'aperçurent que pendant la nuit Noctor était parvenu à s'emparer de la clef en question et avait pris la poudre d'échappée avec quatre compagnons. La police ne put réussir à mettre la main sur les cinq fuyitifs. Seul Noctor, après 17 ans, s'est fait pincer. Il a été arrêté à Bath, pour avoir forgé le nom du secrétaire de l'Etat Fessenden et obtenu par ce moyen un lot de fourrures.

Tue par le gaz

Sylney, C. A., 17.—Une explosion a eu lieu hier dans les mines de la Dominion Coal Coy. Quarante hommes environ étaient dans les mines lors de l'explosion. On en a retiré que deux vivants.

FAITS DIVERS

Notes personnelles

M. E. Bowell, du chemin de fer Temiscouata, est à Québec.

L'hon. M. Hackett, président du Conseil est à Québec.

—Le Lt Davidson, du 8ème bataillon choisis comme l'un des membres du détachement de Bisley, ne pourra prendre part au concours et il doit en informer qui de droit ces jours-ci.

Mme McKay veuve de l'hon. M. McKay qui a passé l'hiver en Italie avec sa petite fille, Mlle Gregor de Québec, est partie pour l'Espagne en route pour le Canada.

Une révision

M. Ernest Pacaud a retenu les services de W. H. Cook et C. Fitzpatrick, pour plaider en révision son appel du jugement prononcé par le juge Andrews, dans la cause de Angers vs l'Electeur.

Action en dommages

M. le grand-vicaire Gravel, de Belœil, a donné instruction à son avocat, M. Philippe Demers, d'intenter une poursuite de \$5,000 à la *Patrie* pour l'article publié par ce journal le 11 avril courant.

La glace

Comeau, Québec, 18 avril. La glace se brise rapidement et le fleuve est à moitié libre.

Bathurais, 18.—De grandes glaces descendent encore sur le lac, qui est presque libre, ce matin. Le vapeur *Filigate* est attendu dans le cours de la semaine.

Pointe Fortune, Québec, 18 avril.—La glace descend rapidement. Le service de la traversée commencera samedi.

Ste Anne de Bellevue, 18.—Une bonne partie de la glace de Vaudreuil est descendue.

Nouvelle surprise

Il n'y a que le Syndicat de Québec, pour nous offrir des avantages comme ceux qui sont annoncés pour cette semaine. Voyez l'annonce plus loin.

Parade

Les commis qui sont à la tête de l'organisation qui demande la fermeture à bonne heure, ont fait une nouvelle parade, hier, dans les rues de la ville. On rapporte que cette fois il y a eu des dégâts dans la rue du Pont, mais ces dégâts ont été causés par des gamins qui suivaient la procession.

Conseil de ville

Séance spéciale du conseil de ville, ce soir.

Cour de police

Deux soldats nommés Lacarse ont plaidé coupables d'avoir volé un instrument de musique dans la vitrine de MM. Gervais & Hudon. La sentence sera prononcée par le juge président le terme de la cour criminelle.

—Deux causes du revenu ont été fixées aux 21 et 30 courant inclusivement.

—Les deux Brousseau arrêtés pour vols de bijoux ont plaidé coupables, et la sentence sera prononcée par le juge président la cour criminelle. Les autres accusés ont plaidé non coupables et leur procès aura lieu probablement à ce terme-ci.

Galettes

Trois ou quatre galettes chargées de bois sont arrivées, hier, du bas du fleuve.

Cheveux : Cheveux :

Le plus grand assortiment de cheveux importés à Québec est chez Victor DesPlats, perruquier-coiffeur. Nous en avons pour tous les goûts et tous les prix : depuis \$1.00 la queue en montant. Il fait une spécialité des cheveux gris ; ces cheveux si chers autrefois se vendent presque au même prix que les autres couleurs ; on prend des vieux cheveux en échange au Figaro, 217, rue St-Jean Québec.—21

L'eglise du patronage

Les derniers contrats pour la construction de cette église ont été donnés hier. Voici les noms des contracteurs :

M. Honoré Dorion, pour la pierre ; M. Paul Breton, pour le bois ; MM. J. Gauthier et Frère, les vitres et la peinture ;

M. Octave Plante, la couverture en tôle galvanisée.

Tous les travaux coûteront la somme de \$17,765.40 et seront terminés pour le mois de décembre prochain, où l'église sera livrée au culte. Il y aura une salle immense au rez-de-chaussée et, au-dessus, l'église proprement dite aura cinquante pieds de hauteur du pavé à la voûte.

M. Charles Brochu qui a déjà largement contribué pour la construction de la chapelle, a encore ajouté une somme considérable à sa première souscription, pour combler le déficit que l'on a découvert, à la dernière séance du comité, entre les souscriptions actuelles et les dépenses à faire.

La fête des arbres

L'hon. M. Beaubien, ministre de l'agriculture a fixé le 27 avril pour le jour de la plantation des arbres dans la partie ouest de la province de Québec, et le 4 de mai pour la partie est.

M. McGibboe, de Montréal est prêt à fournir des milliers de petits arbres forestiers à ceux qui voudront payer seulement le prix de l'emballage et du fret.

Chemin de fer Québec et du Lac St-Jean

Le service tri-hebdomadaire entre Québec et Châteauguay, sera repris mardi le 23 courant, et le départ de Québec aura lieu à 7,30 a. m. le mardi et jeudi, et à 6,40 p. m. le samedi ; voir l'annonce.

Arrêté

On a arrêté hier à Winnipeg, la paumette Dobson, de la compagnie No2 de l'artillerie Royale canadienne, qui s'était saisi la semaine dernière. On dit que ses livres sont en déficit, mais les autorités sont réticentes.

Jugement

L'hon. juge Caron a prononcé jugement hier dans la cause de Rochette vs Bédard, et Jobin, tiers saisi, contre les tiers saisis C. Renaud, Jobin, Nadeau et J. A. Paradis suivant les déclarations.

Rochette vs Bédard et Martineau opposant. Motion du demandeur pour renvoyer l'opposition de Martineau, rejetée avec dépens contre l'opposant. Cie de Navigation du St-Laurent et Gaboury, liquidateur, vs McGreevy. Ordonné à M. McGreevy de comparaître le 25 avril.

Tremblement de terre

Des personnes de Beauport, affirmant avoir ressenti hier soir une secousse de tremblement de terre qui a duré quelques minutes seulement.

Témoignage d'estime

Les amis de M. Rosaire Leclerc, bijoutier, de cette ville, lui ont causé une agréable surprise hier soir.

Ils s'étaient concertés pour présenter à leur ami, à l'occasion de son départ pour Montréal, leurs souhaits de succès, et un cadeau, gage de leur amitié.

Bien que pris à l'improviste, M. Leclerc a su répondre en termes appropriés à l'adresse lui au nom de tous, par son cousin M. Eugène Leclerc.

Comme toujours, M. Leclerc a royalement reçu ses hôtes. Les amis se sont, avec regret, séparés à une heure avancée.

Avia de sociétés

La Société de la fabrication de fromage de la paroisse de St-Louis de Lotbinière ; N. Thibaut, Zeph Laroche F. Desrochers, de St-Louis de Lotbinière, et M. Castonguay de St-Eduard de Lotbinière, associés ; Bédard & Vézina marchands, Québec ; Joseph Emile Bédard et Narcisse Gaudiosse Vézina associés Jos Nuel & Cie marchands, Québec ; Joseph Nuel et Les Nuel associés Beattie & Elliot marchands à commission

ANCHOR

WEAKNESS CURE